

**FORMULAIRE DE VOTES PAR CORRESPONDANCE A.G.O. ET A.G.E.
A.A.P.P.M.A. « Les Pêcheurs de Madine »**

Attention, pour pouvoir être pris en compte, le formulaire de votes devra être retourné dûment complété par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou par mail avant le 31 mars 2021 dernier délai.

Par courrier à l'adresse : M. OMHOVERE Yves - 11 rue Bellevue - 57680 NOVEANT

ou par mail à : yvesmadine@modulonet.fr

Rappel : Seuls, les membres actifs de l'AAPPMA peuvent voter, à savoir les titulaires d'une carte personne majeure, URNE, découverte femme, mineure ou offre d'automne.

NOM : **Prénom** :

Numéro de votre carte de pêche 2021 (obligatoire) : **Fait le** : / / 2021

Veillez cocher la case correspondante à votre choix pour chaque point soumis au vote. Pour les retour par mail du fichier Pdf ne pas oublier d'enregistrer avant de fermer votre formulaire de votes pour sauvegarder vos choix.

Si vous souhaitez être destinataire (par mail uniquement) des résultats du vote :

Adresse mail :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

Seuls les points 1, 3-4, 5, 6-7 sont soumis à l'approbation des membres.

Point 1 : Approbation du compte rendu de l'A.G.O. 2020

- Pour
- Contre
- Abstention

Point 3 : Rapport financier 2020 présenté par le trésorier

Point 4 : Rapport de la commission de contrôle et approbation du rapport financier

- Pour
- Contre
- Abstention

Point 5 : Renouvellement ou proposition des vérificateurs aux comptes

- Vérificateurs aux comptes N°1

- Pour
- Contre
- Abstention

- Vérificateurs aux comptes N°2

- Pour
- Contre
- Abstention

Point 6 : Programme d'activités 2021

Point 7 : Budget 2021 - Adoption du programme et du budget 2021

- Pour
- Contre
- Abstention

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2021

Seul le point B est soumis à l'approbation des membres.

Point B : Adoption des statuts modifiés de l'AAPPMA conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013

- Pour
- Contre
- Abstention